2018 - 2019 10/09/2018



23 rue du Chambge 7500 Tournai

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Droit du travail III
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Alexandra RAUCENT	25	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit social	25h	Alexandra RAUCENT

Prérequis	Corequis

### Répartition des heures

Droit social: 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires

### Langue d'enseignement

Droit social: Français

## Connaissances et compétences préalables

Bonnes connaissances des règles relatives à la formation et à l'exécution des contrats de travail.

# Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP) Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

### Acquis d'apprentissage de l'UE:

- maîtriser les principaux concepts qui régissent la matière ;
- les appliquer de manière utile et stratégique à des cas particuliers ;
- développer une approche critique de la matière ;
- résoudre des exercices complexes ;

#### Contenu de l'AA Droit social

Le cours porte sur les modes résiliation du contrat de travail.

Y sont abordées:

- les règles qui régissent la rupture d'un CDI moyennant préavis ;
- les règles qui régissent la rupture d'un CDI moyennant indemnités ;
- les règles qui régissent la rupture d'un CDD moyennant préavis ;
- les règles qui régissent la rupture d'un CDI ou d'un CDD pour motif grave.

## Méthodes d'enseignement

Droit social : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas

## **Supports**

Droit social: notes de cours, notes d'exercices

## Ressources bibliographiques de l'AA Droit social

Le contrat de travail : aspects théoriques et pratiques, V. Vannes, Bruylant, 2011.

Évaluations et pondérations		
Évaluation	Note globale à l'UE	
Langue(s) d'évaluation	Français	
Méthode d'évaluation	Examen écrit : 100 %	
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE		
Droit social : non		

Année académique : 2018 - 2019